



RESUME DE LA POLITIQUE DE PREVENTION ET DE GESTION DES CONFLITS D'INTERETS

En respect des principes du Groupe PRIMONIAL, et dans le cadre de l'exercice de son activité, Roche Brune porte une attention particulière aux intérêts de ses clients.

Ainsi, afin d'assurer la protection et la primauté des intérêts des clients et de respecter la réglementation applicable, Roche Brune a mis en place une politique et des procédures visant à prévenir et à gérer les situations de conflit d'intérêts potentiels et avérés, pouvant survenir entre Roche Brune elle-même, les personnes concernées ou toute personne qui lui est liée, directement ou indirectement, par une relation de contrôle, d'une part, et ses clients, d'autre part entre deux clients.

Ce document a pour objet de présenter l'approche de Roche Brune en matière d'identification, de prévention et de gestion des conflits d'intérêts qui pourraient apparaître dans l'exercice de ses activités. La politique de prévention et de gestion des conflits d'intérêts est disponible sur demande, dans sa version complète.

Un conflit d'intérêts désigne toute situation dans laquelle peuvent apparaître des divergences de nature éthique ou sanctionnés par la réglementation entre des acteurs de l'entreprise (actionnaires, dirigeants, collaborateurs, ...) dans leurs relations avec les clients, de sorte à porter préjudice, directement ou indirectement, aux intérêts de ces derniers.

La politique de Roche Brune en matière de conflits d'intérêts repose sur :

1. l'identification des conflits d'intérêts potentiels,
2. la mise en évidence des réglementations ou procédures aptes à les prévenir ou les gérer,
3. la conception et la mise en œuvre de ces procédures,
4. la mise en place d'un registre des situations de conflits d'intérêts détectées,
5. la mise en œuvre, lorsque les conflits d'intérêts ne peuvent être surmontés, de modalités d'information des clients,
6. la mise en place d'un cadre permettant de traiter les cas non identifiés aux étapes précédentes,
7. une sensibilisation et une formation des collaborateurs.

Pour ce faire, conformément à la réglementation en vigueur, Roche Brune a dressé une cartographie des différentes situations de conflits d'intérêts possibles au sein de ses activités qui pourraient porter atteinte aux intérêts des clients. Cette cartographie des conflits d'intérêts est réactualisée périodiquement, *ad minima* annuellement, pour intégrer les développements et évolutions des activités de Roche Brune et de son environnement.

Roche Brune met également en œuvre des procédures permettant aux collaborateurs de signaler toute situation potentielle ou avérée de conflits d'intérêts.

Roche Brune met en œuvre et applique des dispositions organisationnelles et administratives particulièrement destinées à prévenir les conflits d'intérêts et à gérer les cas avérés de conflit. Elle effectue également une surveillance permanente des activités exercées afin de s'assurer qu'en ce domaine les procédures de contrôle interne sont appropriées.

Roche Brune veille à l'indépendance physique (sécurisation des accès aux locaux) et à la sécurité des informations confidentielles détenues, par des procédures d'habilitations limitant l'accès aux seules personnes qui en ont besoin pour exercer leur activité professionnelle.

En réponse à un conflit d'intérêts, Roche Brune (ou ses collaborateurs) peuvent :

- refuser d'agir, si la situation comporte un risque particulièrement critique,
- accepter le conflit d'intérêts mais prévenir tout abus significatif de cette situation et protéger le client, par la mise en œuvre des dispositifs permanents destinés à gérer de manière appropriée la plupart des situations de conflit d'intérêts, une fois détectées,
- divulguer, dans le cas de situations ne pouvant être correctement traitées par les dispositions précédentes, le conflit d'intérêts ou obtenir la renonciation ou le consentement approprié(e) du Client, étant entendu que la divulgation n'exonère pas Roche Brune de son obligation de gérer les situations de conflit d'intérêts de manière à prévenir les abus et protéger le Client.

Roche Brune attache une importance particulière à l'identification des conflits d'intérêts qui peuvent se présenter, à leur prévention et à leur gestion.